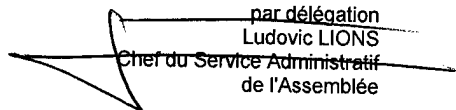


Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée



N° 2008 - 2-12-1

Séance du vendredi 8 février 2008

Conseil Général
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

FO12 - Partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes

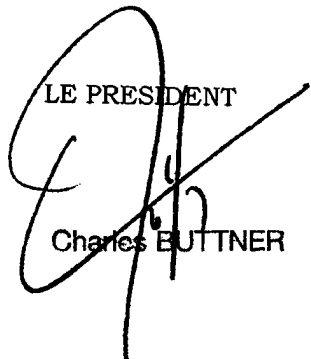
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2008/I -12è/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007,
- VU l'avis de la 12^{ème} Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de :
10 000 € pour l'année 2008 au Centre d'Information sur les Institutions Européennes, dont l'incidence financière est prévue sur le programme F012, chapitre 65, nature 6562, fonction 04, enveloppe 102629.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes, la convention de partenariat, jointe au rapport.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions